



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNPI)
DU VAL D'ALLIER CLERMONTOIS



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 02

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.I. : 15 novembre 2010
DOSSIER APPROUVE

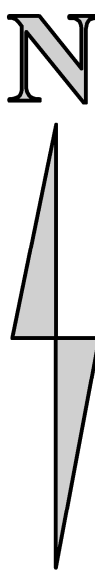
Approuvé à l'arrêté préfectoral
n° : 13-08-163
Le 13/08/2013
Michel FUZEAU

LEGENDE

- Périmètre du PPRNPI
- Limites de communes
- Isocotes au pas de 1.00 m
- Isocotes au pas de 0.25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

zones urbaines et centres urbains	R	R	R
champs d'expansion des crues	O	R	R
Alés Fiable	O	R	R



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif
comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne
sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

